

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 10 juin 2013 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10042-06-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 juin 2013**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Demande de paiement no. 1 – Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc.
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Liste du personnel embauché pour 2013
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Délégations et représentations
 - 5.4 Renouvellement de la couverture d'assurance collective au 1^{er} juillet 2013
 - 5.5 Vente d'une parcelle de terrain à Réal Gravel
 - 5.6 Vente de terrain à Geneviève et Dominic Tremblay
 - 5.7 Rapport sur les indicateurs de gestion 2012
 - 5.8 Programme Accès-Logis de la SHQ – Entente de gestion
 - 5.9 Modification de la résolution no. 10016-05-13 – Vente de terrain à Fi brotek
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – 49 rue Clairval
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – 18 rue du Buisson
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Mise à jour du document « Politiques et normes pour la mise en place et la tenue du terrain de jeux annuel (camp de jour)
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no. VC-340-88 concernant les égouts

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de mai 2013

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mai 2013

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO. 10043-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 juin 2013 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 – ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA FALAISE

RÉSOLUTION NO. 10044-06-13

ATTENDU QUE par sa résolution no. 9996-04-13 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue de la Falaise aux Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc.;

ATTENDU l'avancement des travaux, après étude, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande la demande de paiement no. 1 présentée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU de procéder au versement de la demande de paiement # 1 aux Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc. au montant de 379 060,72\$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Guillaume Dufour, Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc., 106 rue Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1P5.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 LISTE DU PERSONNEL EMPAUCHÉ

RÉSOLUTION NO. 10045-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la liste des personnes engagées (P1-2013-06-10) conformément à l'article 4 du règlement no. VC-406-08 « En matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire »

5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION NO. 10046-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2013

- Saumon Rivière Malbaie 960 \$
Fête de la Pêche 2013
- Rallye de Charlevoix 500 \$
Aide financière pour l'édition 2013
- FADOQ Les Joyeux Rentiers 250 \$
Aide financière annuelle
- SLA du Québec 50 \$
Marche pour la SLA Charlevoix – 16 juin 2013
- École Secondaire du Plateau 150 \$
Gala de l'excellence 2013 – 20 juin 2013

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.3 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS RÉSOLUTION NO. 10047-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- Fondation du CHUQ 80 \$
Tournoi de golf PPMEP – 7 septembre 2013
- Maison de la Famille 120 \$
Tournoi de golf – 25 août 2013

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

5.4 RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE COLLECTIVE au 1^{er} JUILLET 2013 RÉSOLUTION NO. 10048-06-13

CONSIDÉRANT QUE la compagnie SSQ Vie a fait connaître ses conditions de renouvellement pour le contrat d'assurance-collective pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Dupont de la firme Samson Groupe-Conseil Inc. a procédé à l'analyse des taux de renouvellement présentés par SSQ Vie;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte l'avenant à la police d'assurance collective du groupe 68320 avec la compagnie SSQ Vie conformément aux conditions de renouvellement recommandées par M. Luc Dupont, de la firme Samson Groupe-Conseil Inc. en date du 6 février 2013.

QUE la présente résolution soit adressée à SSQ Groupe Financier, 1200 rue Papi-neau, bureau 460, Montréal, Québec H2K 4R5, ainsi qu'à M. Luc Dupont, Samson Groupe-Conseil Inc., 275 Boul. des Braves, bureau 310, Terrebonne, Québec, J6W 3H6.

5.5 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À RÉAL GRAVEL RÉSOLUTION NO. 10049-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à Monsieur Réal Gravel, demeurant au 47 rue Antoine-Grenier à Clermont, une parcelle de terrain connue et désignée comme étant le lot no. 5 294 867 du cadastre du Québec dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 105 mètres carrés, pour un coût total de 2 233,38 \$.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Mme Brigitte Harvey, Directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Réal Gravel, 47 rue Antoine-Grenier, Clermont, Québec G4A 1L2 ainsi qu'au notaire choisi par l'acquéreur.

**5.6 VENTE DE TERRAIN À GENEVIÈVE TREMBLAY ET DOMINIC TREMBLAY
RÉSOLUTION NO. 10050-06-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à madame Geneviève Tremblay et monsieur Dominic Tremblay, demeurant au 33 rue Tremblay à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot no. 5 172 699 du cadastre du Québec dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 224,8 mètres carrés, pour un coût total de 26 051,95 \$ conformément à la promesse d'achat signée en date du 7 juin 2013.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Mme Brigitte Harvey, Directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Geneviève Tremblay et monsieur Dominic Tremblay, 33 rue Tremblay, Clermont, Québec G4A 1C5 ainsi qu'à Me Geneviève Bilodeau, Notaire, 189 rue John-Nairne, La Malbaie, QC G5A 1M4.

**5.7 RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2012
RÉSOLUTION NO. 10051-06-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte le rapport sur les indicateurs de gestion 2012 présenté par madame Brigitte Harvey, directrice générale.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales et des régions, service de l'information financière et de la vérification, 10 Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage, Québec, G1R 4J3.

**5.8 PROGRAMME ACCÈS-LOGIS DE LA SHQ – ENTENTE DE GESTION
RÉSOLUTION NO. 10052-06-13**

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le programme Accès-Logis conclue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Clermont et la Corporation des Patriotes est venue à échéance le 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la prolongation de cette entente du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont informe la Société d'Habitation du Québec qu'elle désire renouveler l'entente de gestion avec l'organisme 003131 et que monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Mme Brigitte Harvey, directrice générale sont autorisés à signer la nouvelle entente de gestion avec la S.H.Q. et la Corporation des Patriotes.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2013

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Denis Grenier, conseiller en gestion, Société d'Habitation du Québec, Direction de l'habitation sociale, 1054 rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage, Aile Saint-Amable, Québec G1R 5E7 ainsi qu'à Madame Dorothee Lepage, Corporation des Patriotes de Clermont, 21 rue Vermont, suite 208, Clermont, Québec G4A 1H7.

5.9 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 10016-05-13 – VENTE DE TERRAIN À FIBROTEK MATÉRIAUX AVANCÉS. RÉSOLUTION NO. 10053-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU d'amender la résolution no. 10016-05-13 afin de modifier le montant du coût total de la vente de terrain à l'entreprise Fibrotek Matériaux Avancés Inc. pour la somme de 97 629,06 \$.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Luc Tremblay, Fibrotek Matériaux Avancés Inc., 19 rue des Étangs, Clermont (Québec) G4A 1B7 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 49 RUE CLAIRVAL RÉSOLUTION NO. 10054-06-13

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 2 mai 2013 pour une propriété située au 49 rue Clairval afin de réputer conforme l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul arrière de cinq mètres (5 m) alors que la grille de spécifications de la zone 17-H du règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont stipule que la marge de recul arrière minimale est de huit mètres (8 m).

CONSIDÉRANT QUE la norme de marge arrière dans la construction résidentielle sera diminuée dans la nouvelle version du Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal par sa résolution no. 2013-05-303, l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la dérogation mineure présentée.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 18 RUE DU BUISSON RÉSOLUTION NO. 10055-06-13

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 3 mai 2013 pour une propriété située au 18 rue du Buisson afin de réputer conforme la dis-

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2013

tance minimale de la remise à 0,92 mètre de la ligne arrière du terrain alors que le premier paragraphe du tableau 7.2.2 du Règlement de zonage no. VC-356-90 de la Ville de Clermont stipule qu'une remise doit être localisée à une distance minimale d'un mètre de la ligne arrière pour un mur sans ouverture.

CONSIDÉRANT QUE la remise a été construite à 8 cm plus près de la ligne que la norme exigée;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de corriger une situation dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal par sa résolution no. 2013-05-304, l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la dérogation mineure présentée.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 MISE A JOUR DU DOCUMENT « POLITIQUES ET NORMES POUR LA MISE EN PLACE ET LA TENUE DU TERRAIN DE JEUX ANNUEL (CAMP DE JOUR) » RÉSOLUTION NO. 10056-06-13

CONSIDÉRANT QUE le 11 avril 2011, les membres du conseil municipal ont adopté une politique visant à réglementer la mise en place et la tenue du terrain de jeux annuel;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du document a été effectuée et que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER-RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont procède à l'adoption de la mise à jour du document « Politiques et normes pour la mise en place et la tenue du terrain de jeux annuel (camp de jour) » (P2-2013-06-10) et que ces énoncés soient appliqués à compter de ce jour.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES ÉGOUTS RÉSOLUTION NO. 10057-06-13

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté un règlement concernant les branchements et rejets des réseaux d'égout municipaux;

ATTENDU QU'il devient nécessaire de réduire l'apport d'eau pluviale dans le réseau prévu à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR donne avis de motion de la modification du règlement no. VC-340-88 afin d'interdire le déversement des eaux de gouttières dans le réseau pluvial de la Ville de Clermont.

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MAI 2013
RÉSOLUTION NO. 10058-06-13**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de mai 2013 au montant de 188 597,42 \$ ainsi que le versement des salaires de mai 2013 au montant de 54 321,63 \$ et portant le numéro de pièce P3-2013-06-10.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-05-2013
RÉSOLUTION NO. 10059-06-13**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mai 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2013 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 68 944,79 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2013-06-1522 et portant le numéro de pièce P3-2013-06-10.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10060-06-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 15.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale